



UR UFAP Lyon

Situation des Officiers

Le 21 Décembre 2022

Une fois encore, l'**UFAP UNSa Justice** est contrainte de dénoncer ce qu'elle constate sur le terrain, suite à la parution hier, des résultats de la CAP des Officiers et CSP.

Depuis la disparition des Organisations Syndicales des CAP de mobilité, les gestionnaires Parisiens semblent se permettre tout et n'importe quoi, le désordre et le sentiment d'injustice s'installent dans notre administration.

Entre les Officiers qu'on mute sur un poste qu'ils occupent déjà depuis des années en occupant parfois des fonctions supérieures en « faisant fonctions » et qui pouvaient légitimement espérer être promus mais ne le sont pas, ceux qui voient mutés sur leurs postes déclarés vacants par leur hiérarchie locale un autre officier sans qu'ils soient informés de quoi sera fait leur avenir, et tous ceux qui par glissement, ne se voient pas offert un poste sur lequel ils pouvaient largement espérer être mutés, cela commence à faire beaucoup.

On voit aussi des commandants se faire souffler un poste commandisable par un officier fraîchement nommé sur des postes à responsabilité.

La loyauté, brandie à tout crin par les autorités va rapidement finir par trouver ses limites.

Les officiers ne sont pas un paillason pour les membres de la hiérarchie qui pensent pouvoir faire tout et surtout n'importe quoi avec les agents appartenant au corps de commandement et par glissement, les CSP.

L'**UR UFAP UNSa Justice** invite les officiers à ne pas en rester là.

L'**UR UFAP UNSa Justice** indique que dans certaines situations, les juridictions administratives peuvent être saisies afin de mettre tout en œuvre pour empêcher deux ou trois technocrates de mettre à bas toute une profession.

L'**UFAP UNSa Justice** est à la disposition de ceux qui voudront se mettre en marche pour faire valoir leurs droits, à tout le moins leur point de vue et mettre en face de ses responsabilités, le responsable de tout cela.

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice** de Lyon
Le Secrétaire Général
D.VERRIERE